



**Haute Autorité  
pour la transparence  
de la vie publique**

Paris, le 7 novembre 2019

**Publication des déclarations d'intérêts  
des représentants français au Parlement européen de la IXème législature**

La Haute Autorité pour la transparence de la vie publique rend publiques, ce jour, les déclarations d'intérêts des 74 représentants français au Parlement européen de la IXème législature, conformément à la loi du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique.

La publicité de ces déclarations vise à informer les électeurs des liens d'intérêts et des activités de leurs élus, afin de prévenir toute situation de « *conflit d'intérêts*<sup>1</sup> ».

Ces déclarations sont consultables en open data sur le site internet de la Haute Autorité [www.hatvp.fr](http://www.hatvp.fr) et le resteront jusqu'à la fin du mandat des personnes concernées.

Les déclarations de situation patrimoniale seront consultables en préfecture à l'issue de la procédure de contrôle.

\*

Elus le 26 mai 2019, les représentants français au Parlement européen avaient jusqu'au dimanche 1<sup>er</sup> septembre 2019 pour adresser à la Haute Autorité leur déclaration d'intérêts.

Tous ont effectivement déposé leur déclaration d'intérêts, à l'exception de Madame Irène Tolleret. En application de l'article 40 du code de procédure

---

<sup>1</sup> « Toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction » - article 2 de la loi du 11 octobre 2013

pénale, la Haute Autorité a estimé nécessaire d'informer le procureur de la République de Paris de ce fait susceptible de constituer une infraction pénale, et lui a transmis l'ensemble du dossier.

Contact presse : 01.86.21.94.71

[www.hatvp.fr](http://www.hatvp.fr) / @HATVP